

LA LETTRE D'INFORMATION QVCT

Edito

Le Plan Régional Santé au Travail 2021-2025 (PRST4) est le fruit d'un travail partenarial mené par 200 contributeurs issus principalement des organismes de contrôle et/ou de prévention et des organismes syndicaux représentatives d'employeurs et de salariés.

Ce travail s'appuie sur les orientations définies par le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT). Le PRST 4 est dans la continuité du PRST 3 2016-2020 durant lequel 10 groupes de travail thématiques ont été mis en place et ont construit 22 fiches actions. Le PRST 4 a pour objectif de développer la culture de prévention dans les TPE/PME, de prévenir certains risques prioritaires (amiante, RPS, TMS...), promouvoir la QVCT, prévenir les risques de désinsertion professionnelle, améliorer la santé au travail des femmes et lutter contre les accidents du travail graves et mortels.

Un groupe de travail sur la QVT a été mis en place depuis 2016. A ce jour, il est composé de l'AMI, l'ARACT Normandie, du CDG 76, de la CFDT, de la CGT, de la CPME, de la DREETS, de la FRSEA, de FO, de l'ISTF, du MEDEF, du MIST et du PST.

Les actions du groupe s'inscrivent dans la continuité du PRST 3 et de nouvelles actions viendront s'ajouter afin de nourrir la diffusion des démarches QVCT dans le monde du travail sur 3 principaux axes :

- Promouvoir la QVCT auprès des acteurs de l'entreprise et ressources externes grâce notamment à la diffusion de lettre d'information et des outils créés,
- Permettre que la QVCT puisse faire évoluer les modèles de management et les organisations du travail,
- Et sensibiliser à l'égalité professionnelle femmes-hommes.

ANI 2020 QVCT : un recentrage sur les conditions de travail

L'Accord National interprofessionnel (ANI) 2020 « pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail » signé par l'ensemble des partenaires sociaux, apporte des évolutions significatives sur l'amélioration continue de la prévention de la santé et la sécurité au travail. Il fait suite à l'ANI 2013, qui avait fait apparaître la notion de qualité de vie au travail.

Au cœur des évolutions, on trouve la démarche de prévention avec une prise en compte de l'ensemble des risques professionnels (physiques et techniques, chimiques, émergents, risques organisationnels, psychosociaux, la désinsertion professionnelle) et l'assurance de la traçabilité collective des expositions.

La qualité de vie au travail devient également une préoccupation majeure en mettant l'accent sur la circulation de l'information et la communication ainsi que sur l'organisation du travail, tels que la mise en place d'espaces d'expression des salariés, une organisation du travail adaptée, une amélioration des façons de travailler, la conduite du changement, ou encore le management renouvelé.

Enfin, la QVT devient maintenant QVCT (qualité de vie et conditions de travail) en prenant en compte le travail et les conditions de sa réalisation. Elle est ainsi un levier de prévention primaire en l'intégrant dans les conditions d'exercice du travail, de la conduite du changement et l'expression des salariés. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans nos prochaines lettres d'information.

L'ANI 2020 a donné lieu à sa transposition dans la loi de 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail et a permis l'élaboration du quatrième Plan de Santé au Travail.

QUELQUES CHIFFRES

Un travail qui a du sens c'est :

Pour **92%** : un travail dans lequel le **salarié est en accord avec ses propres valeurs**

Pour **92 %** : un travail qui **permet de s'épanouir professionnellement**

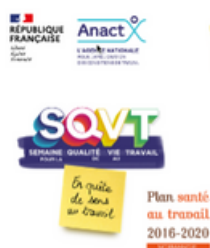
Pour **90 %** : un travail qui **permet d'apprendre, de se perfectionner dans son métier**

Pour **85%** : un travail qui **permet d'être en accord avec les pratiques de management**

6 actifs sur 10 ont déjà quitté ou pensé à quitter un travail par manque de sens.

Nous étions présents...

Le **20 juin 2022** a été organisé le premier évènement dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail (SQVT) en Normandie à l'ARACT pour aider les entreprises à s'engager simplement dans une démarche QVT. Près de 25 personnes étaient présentes. Lors de cet échange, les intervenants, Pascaline Bellier de Fromont, Chargée de mission régionale emploi formation FRSEA Normandie, Thierry Lebey, CFDT Cadre, Martine Ayot, Conseillère en santé au travail PST 14 et Elsa Mouret, Chargée de mission Aract Normandie ont présenté la mise en œuvre d'une démarche QVT et les 4 outils construits collectivement dans le cadre du PRST. En complément de l'information sur la prise en main des outils, les animateurs ont échangé et répondu aux interrogations sur la qualité de vie au travail.



Le **24 juin 2022**, une réunion a été organisée auprès d'une dizaine de consultants implantés en Normandie pour présenter les différents outils construits collectivement dans le cadre du PRST. Les outils créés ont été mis à la disposition des consultants qui ont salué le travail réalisé dans le cadre de ce groupe de travail paritaire.

Le **10 novembre 2022** au Moho à Caen – Forum QVTC organisé par la CFTC

Au cours de cette manifestation Patrick Raillard (Aract Normandie) et Pascaline Bellier de Fromont (FRSEA) ont présenté conjointement aux salariés et représentants du personnel présents, ce qu'est une démarche QVCT et comment la mettre en place dans les entreprises ainsi que les outils réalisés dans le cadre du PRST 3 (jeu de cartes QVT, glossaire et auto-diagnostic). Les outils créés ont reçu un franc succès de la part du public invité qui a pu s'initier en direct à l'auto-diagnostic.



OUTIL D'AUTO-DIAG QVT :

Testez vos pratiques via ce lien <https://www.auto-diag-qvt.fr/>



ACTUALITÉS À VENIR

A l'occasion de la Semaine QVCT, un évènement sera organisé durant la semaine du 19 au 23 juin 2023.



Pourquoi un C à QVT ?

Réponse dans le prochain numéro !

COMITÉ DE RÉDACTION

Elsa Mouret - Aract Normandie,
Thierry Lebey - CFDT,
Pascaline Bellier de Fromont - FRSEA,
Laurène Basille - ISTF

